



CARTE D'IDENTITE POUR UN MAJEUR

CARTE PERDUE

VOUS AVEZ UN PASSEPORT VALIDE

- Votre passeport
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, qui n'a pas été utilisée pour un autre titre d'identité sécurisé et conforme aux normes
- Justificatif du domicile à votre nom et prénom (facture électricité, téléphone, avis d'imposition par exemple)
- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*02 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630>)
- Timbre fiscal 25€ (que vous pouvez acheter en ligne lors de la pré-demande ou dans un bureau de tabac)
- Si vous avez fait une pré-demande : Imprimé la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous

VOUS AVEZ UN PASSEPORT PERIMÉ

SA DATE D'EXPIRATION REMONTE A MOINS DE 5 ANS

- Votre passeport
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, qui n'a pas été utilisée pour un autre titre d'identité sécurisé et conforme aux normes
- Justificatif du domicile à votre nom et prénom (facture électricité, téléphone, avis d'imposition par exemple)
- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*02 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630>)
- Timbre fiscal 25€ (que vous pouvez acheter en ligne lors de la pré-demande ou dans un bureau de tabac)
- Si vous avez fait une pré-demande : Imprimé la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous

SA DATE D'EXPIRATION REMONTE A PLUS DE 5 ANS

- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, qui n'a pas été utilisée pour un autre titre d'identité sécurisé et conforme aux normes
- Justificatif du domicile à votre nom et prénom (facture électricité, téléphone, avis d'imposition par exemple)
- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*02 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630>)
- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois.
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)
- Timbre fiscal 25€ (que vous pouvez acheter en ligne lors de la pré-demande ou dans un bureau de tabac)
- Si vous avez fait une pré-demande : Imprimé la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous

VOUS N'AVEZ PAS DE PASSEPORT

- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, qui n'a pas été utilisée pour un autre titre d'identité sécurisé et conforme aux normes
- Justificatif du domicile à votre nom et prénom (facture électricité, téléphone, avis d'imposition par exemple)
- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*02 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630>)
- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois.
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)
- Timbre fiscal 25€ (que vous pouvez acheter en ligne lors de la pré-demande ou dans un bureau de tabac)
- Si vous avez fait une pré-demande : Imprimé la pré-demande obtenue à la fin de la démarche et l'apporter le jour du rendez vous